

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOURNIR SELON LE CAS :

- Une vente
- RIB
 - Copie de la carte d'identité
 - Copie de l'attestation de propriété (murs si commerce)
 - Extrait K-bis (si le propriétaire est une société)
 - Statuts (si le propriétaire est une association)
- Une succession
- RIB
 - Copie de la carte d'identité
 - Copie de l'acte de décès
 - Copie de l'acte de succession/attestation de propriété
- Une location, précisez : Appartement Local (commerce) Bureau Maison
- RIB
 - Copie de la pièce d'identité (du gérant si commerce ou bureau)
 - Copie du bail de location des murs
 - Autorisation écrite du propriétaire pour que l'abonnement soit à votre nom
 - Copie du bail commercial
 - Statuts (si association)
 - Extrait K-bis (société, commerce)
- Syndic bénévole ou agence gestionnaire d'une copropriété (ou SDC) :
- RIB
 - Copie de la pièce d'identité
 - Mandat de gestion ou copie de l'assemblée générale

REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Agence d'Aix en Provence

185 Avenue de Pérouse, 13100 Aix en Provence

Du lundi au vendredi

8h - 12h15 / 13h15 - 16h30

04 13 57 39 00

www.eauxdupaysdaix.fr

contact@eauxdupaysdaix.fr